

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/81

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 21  
Suppléants votants : 01  
Procurations : 12  
Votants : 34

Pour : 34  
Contre : 00  
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Priest Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 08 octobre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BONNAT Christian), Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de M. CAILLOT Alain), M. DESROCHE Christian (procuration de M. LE GOFF Jean), Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. GOUDIER Jean-Louis (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice (procuration de M. CARPE Jean-Christophe), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette (procuration de M. GARNICHE Roland), M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard (procuration de M. CUILLERDIER Simon), M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard).

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. ESCOUBEYROU Pascal

## **Objet : CIAS – Modifications statutaires**

### **Exposé :**

Le Président expose que l'article L5214-16 du CGCT prévoit que lorsqu'un centre intercommunal d'action sociale a été créé, les compétences relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire de l'établissement de coopération à fiscalité propre lui sont transférées de plein droit.

Il explique que la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a créé le statut d'autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants au bénéfice des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Toutefois, pour rappel, depuis 2017, la communauté de communes dispose de la compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini par Cette compétence « action sociale d'intérêt communautaire » est portée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). A ce titre, le CIAS porte des actions qui correspondent au 4 items de la compétence « autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant » délibération en date du 25 septembre 2017.

Compte tenu de la délibération prise ce jour relative :

- à la précision de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire

Les statuts du CIAS doivent être modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président présente le projet de statuts joint en annexe.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20241015-D2024-81-DE  
Date de réception préfecture : 30/10/2024

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les modifications des statuts du CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 tels que figurant en annexe.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 15 octobre 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

